

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).



N°15949*07

Signé par Antonio AGUILAR ALVES DE SOUSA
Le 24/07/2025

ID: tx_D2zk6amDbBr

Signed with
Universign

SAS A3 INDUSTRIE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

1 rue du Mont Rouge 60155 RAINVILLERS

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET* 80182280000018

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
30/04/2025

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		348	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ		2 724	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		61 683	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		51 336	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		3 931	
TOTAL (II)		BJ		BK		116 090	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		97	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		283 349	
	Autres créances (3)	BZ		CA		5 372	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		60 000	
DIVERS	Disponibilités	CF		CG		7 326	
		CH		CI		1 970	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ		CK		358 113	
	TOTAL (III)						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO		1A		400 656	
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:		(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS A3 INDUSTRIE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	62 271		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	112 678		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	180 449		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	53 005		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	732		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 896		
	Dettes fiscales et sociales			DY	155 335		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	239		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	220 207			
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	400 656			
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	216 117		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/05/2024 au 30/04/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS
 MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS
 MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS
 MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE
 CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES
 COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		
O		
O		
NS		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/05/2024 au 30/04/2025

Règlement ANC n° 2014-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SAS A3 INDUSTRIE

Adresse 15 Rue du Mont Rouge
60155 RAINVILLERS

Activité (s) exercée (s) Mécanique industrielle

N° Siret 80182280000018

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	348			348
Total des immobilisations incorporelles	348			348
Terrains				
Constructions	3 400			3 400
Installations techniques, matériels & outillages	82 877	669	7 961	75 584
Installations générales agencements divers	7 424			7 424
Matériel de transport	62 485	1 000		63 485
Autres immobilisations corporelles	10 215	1 233	6 988	4 459
Total des immobilisations corporelles	166 401	2 902	14 950	154 353
Immobilisations financières	3 742	189		3 931
TOTAL GÉNÉRAL	170 492	3 091	14 950	158 633

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		348			348
Total des immobilisations incorporelles		348			348
Terrains					
Constructions		2 384	340		2 724
Inst. techniques, matériels & out.		59 257	10 387	7 961	61 683
Inst. générales agenc. divers		2 166	1 014		3 179
Matériel de transport		35 971	8 446		44 417
Autres immobilisations corporelles		7 318	3 410	6 988	3 740
Total des immobilisations corporelles		107 096	23 596	14 950	115 742
TOTAL GÉNÉRAL		107 444	23 596	14 950	116 090

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	3 931		3 931
Créances de l'actif circulant	288 720	288 720	
Charges constatées d'avance	1 970	1 970	
TOTAL GÉNÉRAL	294 621	290 690	3 931

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/05/2024 au 30/04/2025

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	53 005	48 915	4 090	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 896	10 896		
Autres dettes	156 306	156 306		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	220 207	216 117	4 090	

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Autres engagements donnés	1 791

A3 INDUSTRIE
SASU au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le numéro 801 822 800,
dont le siège social est situé : 15 RUE DU MONT ROUGE 60155 RAINVILLERS

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2025
EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2025**

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 112 678,27 euros.

L'associé unique rappelle en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 62 270,57 euros.

L'associé unique décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 100 000,00 euros, soit 200,00 euros pour chacune des 500 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 100 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

L'associé unique obtiendra son dividende de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Antonio AGUILAR ALVES DE SOUSA	500	100 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	500	100 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 100 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé unique, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 12 678,27 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 74 948,84 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 131 428,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 262,86 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 71 429,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 142,86 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 71 429,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 142,86 euros

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Antonio AGUILAR ALVES DE SOUSA

Signé par Antonio AGUILAR ALVES DE SOUSA
Le 24/07/2025

ID: tx_D2zk6amDbBr

Signed with
Universign

Certifié conforme